

Le 16 novembre 1889.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je prie Dieu, dans la sincérité et dans l'amertume de mon âme, de vous faire miséricorde pour l'interdit de nos processions. La guerre à Dieu ne porte pas bonheur.

Votre arrêté, d'une stricte légalité, n'est pas moins un acte d'inutile intolérance que réprouvent votre éducation et les traditions de votre honorable famille, ainsi que tout homme ami de la liberté et de la tolérance religieuse.

Le Souverain juge des vivants et des morts, votre maître et le mien, sait par quels laborieux efforts vous avez préparé de longue main cet -interdit, et l'avez aujourd'hui mené à bon terme : j'en appelle à son tribunal et je vous laisse à sa justice.

Pour l'honneur de mon ministère, et pour l'édification de la paroisse, je dois à vos considérants l'affirmation de la vérité.

Jamais, M. le Maire, dans l'exercice de mes fonctions je n'ai omis de pratiquer comme je l'enseigne le respect dû aux lois de notre patrie. Je me soumets journellement aux exigences de la loi d'avril 1884. Je n'y ai manqué en rien le jour de la Toussaint, ce même jour j'ai fait acte très méritoire d'obéissance et de fidélité aux règlements de l'Eglise.

J'ai subi à regret et par force la triste situation que vous nous avez créée dès l'an passé. Vous seul, M. le Maire, avez supprimé d'avance notre procession des Trépassés, en la rendant impossible par l'enlèvement de la croix du cimetière.

La liberté de conscience de 100 protestants à La Mure n'exige, ni ne justifie qu'on prive 4 ou 5.000 catholiques de leur droit naturel de prier même dans la rue.

Estimez-vous utile d'interdire des processions sous prétexte de parer à des abus futurs possibles, quand de votre propre aveu et au su de tous vos administrés. elles se sont faites à La Mure de temps immémorial, paisiblement, sans le moindre trouble.

Vous nous faites péniblement sentir que l'hérésie et l'impiété, ennemies peu tolérantes de notre foi, deviennent, dès qu'elles le peuvent, volontiers tracassières.

Mais nous nous souviendrons que l'erreur et le mensonge passent, tandis que la vérité avec ses droits demeure.

En attendant que La Mure s'appartienne, nous chercherons en dehors de votre domaine, une terre hospitalière qui nous permettra de continuer nos processions paroissiales. Nous redoublerons d'ardeur selon le besoin dans nos supplications publiques. Je prierai cordialement pour M. le Maire et pour son docile conseil.

Je demanderai au Dieu de lumière et de paix la parfaite union des âmes dans la charité.

J'ai l'honneur d'être, avec les respects et la soumission dus à votre charge, M. le Maire, votre serviteur tout dévoué en Nôtre-Seigneur, et tout confiant dans le triomphe final de la liberté chrétienne.

Signé : MOREL, curé-archiprêtre.